

# FICHE D'ADHESION AU CS VIENNE JUDO - SAISON 2025/2026

DATE DE LA FICHE

Réinscription (était au club la saison précédente)

Nouvel inscrit (n'était pas au club la saison précédente)

Grade (couleur de ceinture) :

NOM DU JUDOKA

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

Section choisie

- VIENNE
- ESTRESSIN
- JARDIN
- GROUPE ST CHARLES  
MERCREDI MATIN
- ECOLE REPUBLIQUE  
COURS LE LUNDI
- ECOLE REPUBLIQUE  
COURS DU VENDREDI

N° COURS  
(code club)

NOM ET PRENOM PARENTS (pour les enfants mineurs)  
(OU TUTEURS)

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

Téléphone1

téléphone 2

Adresse e-mail

Merci d'écrire lisiblement en majuscules

J'AUTORISE LE CLUB A UTILISER MON IMAGE OU CELLE DE MON ENFANT DANS LE CADRE DE L'ACTIVITE JUDO SUR TOUS TYPES DE SUPPORTS (JOURNAL LOCAL-CALENDRIER, SITE OU INSTAGRAM DU CLUB)

PAS DE REMBOURSEMENT DE COTISATIONS SI LE JUDOKA (OU JUJITSUKA) S'ARRETE DE LUI-MEME EN COURS D'ANNEE

J'AI PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR ET J'EN ACCEPTE LE CONTENU

J'AUTORISE LES DIRIGEANTS DU CLUB A PRENDRE TOUTES LES MESURES NECESSAIRES EN CAS D'ACCIDENT. Lors de l'intervention des secours, le blessé sera dirigé sur l'HOPITAL LUCIEN HUSSEL

**Les judokas seront licenciés à la FFjudo sous la licence "judo club viennois" ou "judo pays viennois" pour les compétiteurs benjamins à séniors**

## Cerficat médical

Obligatoire pour les adutes débutants                      donné                       oui                       non

Non obligatoire pour les majeurs confirmés qui ont déjà transmis un certificat médical l'année dernière (valable 3 ans)  
questionnaire de santé                      donné                       oui                       non

Pas de certificat pour tous les judokas mineurs (débutants ou confirmés)  
questionnaire de santé                      donné                       oui                       non

Signature

## REGLEMENT - à joindre obligatoirement sinon l'inscription ne sera pas prise en compte

- En une fois par chèque à l'ordre du CS VIENNE JUDO
- En une fois en espèces
- En trois fois par chèques (les trois chèques sont donnés à l'inscription)
- En trois fois en espèces (répartition montant sur les 3 premiers mois)
- Par virement bancaire                       Paiement en ligne (en une fois ou en trois fois)
- En chèques vacances ou coupons-sport ANCV

## Observations

- Bénéfice du pass'sport ( - 70 euros) pour les 14 -17 ans (ARS) ou étudiants boursiers
- Bénéfice de la carte Tatoo (Collège) - 60 euros de réduction
- Bénéfice de la carte Pass'Région (Lycée) - 30 euros de réduction (60 euros pour les filles)
- Bénéfice d'une prise en charge par la CAF ou le Conseil Général
- Divers : élément à signaler